

Quasi-interdiction de l'avortement en Pologne

Article rédigé par *Le Figaro*, le 28 janvier 2021

Source [Le Figaro] Le gouvernement polonais a annoncé mercredi que l'arrêt du Tribunal constitutionnel interdisant pratiquement l'avortement entrerait en vigueur après sa publication le même jour au journal officiel.

Le Tribunal constitutionnel, réformé par les conservateurs au pouvoir, a proscrit en octobre l'interruption volontaire de grossesse en cas de malformation grave du fœtus, statuant qu'elle est «*incompatible*» avec la Constitution, ce qui aboutit à l'interdiction de tout IVG sauf en cas de viol, d'inceste ou lorsque la vie de la mère est en danger.

Regardez le reportage sur le sujet sur le site du Figaro [en cliquant ici](#)